

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 16 décembre 2024, à compter de 19h50, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

**2024-12-427**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 202 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025
4. Avis de motion du projet de règlement numéro 202 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 202  
IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 202 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 202 IMPOSANT  
LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 202 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2024-12-428**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 16 décembre 2024 soit levée. Il est 19h57.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse